



Elimination des sous-produits animaux et lutte contre les parasites

Année:

A remplir une fois par année

	Résultat	Remarques/Mesures
Tous les sous-produits sont-ils éliminés comme matériel de catégorie 1 ?		
En cas de séparation en catégorie 1, 2 et 3, les documents d'accompagnement nécessaires à l'élimination sont-ils remplis et archivés ?		
Les conteneurs de collecte sont-ils propres, étanches et correctement identifiés ?		
Les conteneurs de collecte sont-ils à chaque fois nettoyés après avoir été vidés ?		
Les conteneurs de collecte sont-ils inaccessibles pour les personnes non autorisées ?		
Les sous-produits animaux sont-ils conservés séparément des denrées alimentaires ?		
Les sous-produits animaux sont-ils conservés au froid et la température est-elle surveillée ? Ou sont-ils éliminés dans un délai de 24 heures après le jour de l'abattage ?		
Un contrat d'élimination valable a-t-il été signé avec une entreprise d'élimination autorisée ?		
L'accès aux locaux de production est-il protégé de manière efficace contre les oiseaux et les rongeurs ?		
Des détecteurs et/ou des pièges contre les parasites sont-ils mis en place en cas de soupçon ?		
Y a-t-il des moustiquaires ou des pièges à UV pour prévenir la présence d'insectes ?		

Résultat : ✓ = en ordre, ○ = à améliorer, biffer ce qui ne convient pas